

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 55 | Membres en fonction : 55 | Membres présents : 41 | Absent(s) excusé(s) : 10 | Absent(s) : 4 | Pouvoir(s) : 2 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 29 octobre 2024

Vote(s) pour : 43
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 4 novembre 2024,
 Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
 Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-11-04-BD-8 :

**Procédures de révision et de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
 : Autorisation de Programme 24ATDT03 - Affectation.**

Rapporteur : Madame Marilyne WEBERT

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 mars 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire de la Métropole,
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 mars 2019 décidant de voter une Autorisation de Programme : AP 19ATDT01 – Planification intercommunale d'un montant de 1 922 200 €, lors du vote du Budget Primitif 2019 pour l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme,
 VU la délibération du Bureau du 11 juin 2019 portant affectation de l'Autorisation de Programme 19ATDT01 – Planification intercommunale pour un montant de 1 922 200 €,
 VU la délibération du Bureau du 19 juin 2023 portant affectation de l'augmentation de l'Autorisation de Programme 19ATDT01 – Planification intercommunale pour un montant à hauteur de 600 000 € pour finaliser l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la Métropole,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 03 juin 2024 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 03 juin 2024 portant prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole, définition des premiers objectifs poursuivis, engagement des réflexions concernant les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes et la métropole,
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de Metz Métropole pour 2022-2026,
 VU le Budget Supplémentaire 2024,
 CONSIDERANT le vote au Budget Supplémentaire 2024 de la création d'une nouvelle Autorisation de Programme (AP) 24ATDT03 – Procédures PLUi/PLANIFICATION, à hauteur de 2 000 000 €, afin de pouvoir procéder à des révisions et/ou modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la Métropole,

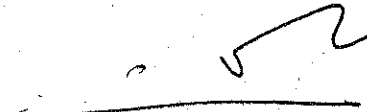
14 APR

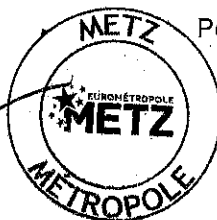
AFFECTE l'Autorisation de Programme 24ATDT03 – Procédures PLUi/PLANIFICATION pour un montant de 2 000 000 € sur le chapitre 20 comme suit

| | |
|-------------------------------|-------------|
| AP 24ATDT03 – Procédures PLUi | 2 000 000 € |
| Déjà affecté | 0 € |
| Affectation demandée | 2 000 000 € |
| Affectation disponible | 0 € |
| Affectation totale | 2 000 000 € |

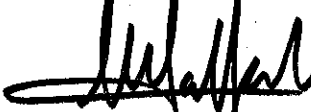
Metz, le 5 novembre 2024

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241104-2024-11-DB8-DE

Numéro de l'acte : 2024-11-DB8
Date de décision : lundi 4 novembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Procédures de révision et de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :
Autorisation de Programme 24ATDT03 - Affectation
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/11/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241104-2024-11-DB8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 05/11/24 17:39 | En cours de création | |
| 05/11/24 17:41 | En préparation | Catherine DELLES |
| 06/11/24 09:06 | Reçu | Catherine DELLES |
| 06/11/24 09:06 | En cours de transmission | |
| 06/11/24 09:12 | Transmis en Préfecture | |
| 06/11/24 09:20 | Accusé de réception reçu | |